

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
6 — 56 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans la *Correspondance Havas* :

La question de savoir comment sera accueillie, par les différents cours de l'Europe, la proposition d'un Congrès, reste la grande affaire de l'actualité; à défaut d'une solution qui, eu égard à l'absence de quelques souverains éloignés pour le moment de leur capitale, peut se faire attendre pendant plusieurs jours encore, nous croyons devoir continuer à constater les impressions ressenties à l'étranger par l'opinion publique. Nous ne craignons pas d'affirmer que ces impressions sont de plus en plus favorables à la réalisation du vœu si généralement conçu et si noblement exprimé par Napoléon III en faveur de l'établissement, en Europe, d'un nouvel équilibre mieux en harmonie avec les aspirations légitimes des peuples. C'est ainsi que la *Correspondance générale*, qui a Vienne pour siège de sa publication « considère les invitations adressées aux puissances comme un fait extrêmement rassurant en présence des craintes de guerre qui ont surgi. »

Si nous en croyons une autre feuille de Vienne, l'*Ost-Deutsche-Post*, les cabinets de Vienne et de Berlin seraient en correspondance très-active au sujet de la question du Congrès. Chacun des deux gouvernements s'efforceraient de s'entendre, en même temps, sur cette question avec le cabinet de Londres.

Le *Times* et le *Morning-Herald* ne peuvent se refuser à constater que la lettre de l'Empereur aux souverains est interprétée par le pu-

blic, et notamment par le monde des affaires, dans un sens éminemment pacifique. Toutefois, aujourd'hui, comme au lendemain du jour où s'est manifesté le vœu de l'Empereur, les feuilles anglaises estiment qu'avant de s'engager plus avant, leur gouvernement doit connaître les limites dans lesquelles sera renfermée la discussion et les principes qui lui serviront de base.

Le *Daily-News* se fait notamment l'organe de cette opinion. « La France, dit-il, peut promettre d'être modérée, parce qu'il est bien entendu que, quoiqu'elle gagne beaucoup au Congrès, on ne peut rien lui demander à elle-même. Les difficultés viendront uniquement des autres Etats. Un Congrès ne peut avoir la faculté de régler les affaires internationales à la majorité des voix. Si cette intention existe et si des combinaisons ont été préparées d'avance pour la faire triompher, nous tiendrons à l'écart. On demandera donc à l'Empereur de présenter un projet ayant une forme plus définie et impliquant le respect des droits internationaux. La décision de l'Angleterre dépendra de la réponse de l'Empereur. »

Le *Daily-News* eut pu se dispenser, croyons-nous, de donner à l'expression de son opinion le ton d'un quasi-ultimatum; nous reconnaissons, toutefois, qu'il n'y a rien d'insolite dans la demande qu'il formule. Mais c'est là une question de détail qui, sans doute, a reçu sa solution. En effet, l'habile souverain qui a conçu le projet grandiose de la pacification de l'Europe, au moyen d'un congrès, n'a pu omettre de poser les principes et de tracer les limites qui devaient constituer le but pratique de l'œuvre projetée. Les moyens d'exécution ne feront pas défaut; ce qui surtout im-

porte au succès définitif, c'est que la réalisation du programme impérial ne soit pas entravée, à son début même, par des difficultés intempestivement soulevées et dans lesquelles on serait autorisé à reconnaître le dessein préconçu de se tenir, quoiqu'il arrive, à l'écart d'une politique glorieuse dont la France pourrait revendiquer l'honneur.

Un correspondant de la *Gironde* apprécie ainsi cette même question.

En attendant, dit-il, que les puissances répondent ou ne répondent pas à l'appel de l'Empereur, on ne peut que constater l'effet de cet appel dans les différents cours ou dans les différents pays :

A Saint-Petersbourg, joie extrême; on considère la question polonaise comme noyée dans un océan de problèmes très-difficiles à résoudre pour l'Europe actuelle. On dit que le discours impérial dégage la Russie de sa situation embarrassée.

A Vienne, un grand embarras et une certaine crainte: on redoute le Congrès, on redoute plus encore une alliance franco-russe. Le Reichsrath, qui voulait réduire l'emprunt demandé par le cabinet, paraît aujourd'hui décidé à l'accepter intégralement.

A Turin, enthousiasme dans le parti ministériel, mais non dans le parti de l'action, qui est très-favorable à la Pologne et se défie de la Russie. Garibaldi vient d'écrire dans ce sens au président d'une société ouvrière de Ravenne. Sa lettre, qui est des plus vives et qu'on ne saurait reproduire ni même résumer en France, a produit au-delà des Alpes une

profonde sensation.

En Angleterre, un embarras analogue à celui de l'Autriche; seulement, en Autriche l'embarras est accompagné de crainte, en Angleterre il provoque une joyeuse et satirique *humour*. On se demande si l'ère du *Millenium* va s'ouvrir; si le cabinet de Paris a le don de transformer les hommes en agneaux. On regarde le Congrès comme une idée d'apocalypse.

En Prusse, on est satisfait de voir la question polonaise éliminée, mais on a peur d'une intimité entre la Russie et la France, quand on regarde les provinces rhénanes.

A Rome, il y a deux courants: les uns espèrent tout du Congrès, les autres le redoutent d'une façon extraordinaire.

En Espagne, on est flatté de congresser; mais le parti national et libéral partage médiocrement les sentiments de la reine.

En Suède, on adhère purement et simplement mais avec le désir que le Congrès s'il a lieu, ne rapproche pas trop les deux empires.

Que sortira-t-il de tous ces sentiments contradictoires? (Union de l'Ouest).

La *Gazette de Vienne*, donne comme très-probable, d'après des informations qu'on dit venir de bonne source, que ni l'Empereur d'Autriche, ni le roi de Prusse, ni la reine d'Angleterre ne paraîtront personnellement au congrès.

L'initiative des négociations ouvertes sur ce sujet entre Vienne, Londres et Berlin appartient à l'empereur d'Autriche.

D'après la *Presse* de Vienne, les cabinets de

FABLETTON.

10

LA REVENDICATION DE L'HONNEUR.

ROMAN HISTORIQUE

(Suite.)

— Ah! ah! c'est vous, Solange, dit l'assassin, lorsque la femme de Jean Loysel entra.
— C'est moi, maître Marinel.
— Vous êtes exacte au rendez-vous... J'aime ça.
— Vous aviez dit pour neuf heures...
— Et elles viennent de sonner.
— Et votre femme, comment va-t-elle?
— Toujours de même... Elle vient de se coucher.
— Ah!...
— Oui.
— Elle est mieux au lit que levée.
— Sans aucun doute.
— C'est bien malheureux, de souffrir comme cela.
— Et depuis si longtemps, car voilà plus d'un mois qu'elle est tombée malade. Si seulement, il y avait de l'espoir.

— Vous pensez qu'elle n'en relèvera pas. Si elle en revenait, ça m'étonnerait bien...

— Nicolas!

— Papa!

— Voici deux sous... Va m'acheter du tabac.

— Il fait nuit... je vais avoir peur.

— Peur! à ton âge, tu devrais rougir... Allons! file.

— Les autres disent qu'il y a un loup-garou.

— Va où je t'envoie, ou tu vas avoir affaire à moi.

— Il faut obéir à ton père, mon garçon.

— Allons! voyons! beau merle... Et il poussa l'enfant dehors par les épaules. Je vous demande un peu, reprit-il, à neuf heures du soir, au mois d'août, avoir peur. Maintenant au poupon. Vous avez ce qu'il vous faut?

— Oui.

— C'est bien.

Marinel s'avança alors vers une espèce de huche où reposait son enfant. Il le prit dans ses bras et l'apporta à la sage-femme.

Pendant ce temps, Solange avait jeté les yeux sur la tablette de la cheminée et y avait aperçu un papier déplié, qu'elle reconnut facilement pour être le compte de l'argent volé à M. Durosay. Ce papier

avait été, sans aucun doute, déplié avec intention. C'était un piège de plus tendu à la femme de Jean Loysel.

— Veuillez tenir le petit, dit Solange, en disposant le vaccin et en préparant son bistouri.

— Je croyais que la personne qui vaccinait tenait elle-même l'enfant?

— A la rigueur, cela pourrait se faire; mais l'opérateur réussit mieux lorsque l'enfant est tenu par un tiers.

Solange pratiqua l'incision sans trahir la plus légère émotion.

— C'est affaire à vous, dit Marinel.

— Ces petits êtres ont la chair si tendre, répondit la sage-femme.

— N'importe, il me semble que la main devrait trembler... et vous avez tranché dans le bras du petit avec un sang-froid...

— L'habitude...

— C'est vrai, l'habitude... de voir couler le sang... fait tout.

L'opération était achevée, il n'y avait plus qu'à bander les bras, ce qui était l'affaire de quelques minutes... L'idée vint alors à Solange, pendant que Marinel reporterait l'enfant dans son berceau, de

substituer un autre papier à celui placé sur la cheminée. Mais, au moment où elle se disposait à lier le bras de l'enfant, la porte s'ouvrit, et Lochard entra.

— Ah! le voilà, enfin, dit Marinel.

— Il est neuf heures, répondit Lochard

— Et le pouce...

— La preuve... vois!

— Ta montre retarde.

— Elle ne retarde pas...

— C'est trop fort!

— Seulement, elle est arrêtée...

— Assez d'esprit comme ça.

— Il faut bien rire un peu avant de descendre dans le trou... N'est-il pas vrai, Solange?

— C'est un mot qui se dit, maître Lochard.

— Eh bien! la chose est faite?

— Vous voyez...

— Et, depuis le temps que vous n'aviez manié cet outil-là? Vous avez toujours la main sûre?

— Grâce à Dieu.

— C'est vrai, Marinel.

— C'est une justice à lui rendre.

— Allons! quand il me viendra un nouveau mio-

che, je vous le donnerai à vacciner.

— A vos ordres, maître Lochard.

Londres, Vienne et Berlin, se seraient entendus et auraient arrêté les principes suivants :

Le Congrès est acceptable moyennant certaines conditions. Voici les principales :

Les ministres des grandes puissances rédigeaient un programme des questions qui doivent occuper le Congrès. Ce programme comprendrait surtout les affaires qui sont en ce moment le sujet de négociations diplomatiques ou un objet de divergences entre les puissances de l'Europe. On n'admettrait à voter au Congrès que les Etats qui doivent prendre une part directe à la rédaction du programme. Il faudrait enfin obtenir des garanties pour l'observation stricte du programme.

Tel serait, d'après la *Presse*, la teneur identique des réponses de l'Autriche, de la Prusse et de l'Angleterre à l'invitation française. — Havas.

L'*Opinione*, de Turin, assure qu'aussitôt après avoir reçu la lettre impériale de convocation, le gouvernement italien a adressé à Paris la réponse de son adhésion. (France.)

Les journaux russes publient un ukase ordonnant la formation de douze nouveaux régiments d'infanterie composés de trois bataillons chacun pour servir de 3^e corps d'armée de réserve. — Havas.

Les dépêches arrivées de Saint-Petersbourg annoncent que la Banque de l'Empire russe a suspendu l'émission des traites étrangères. Par suite de cette mesure, le papier de Saint-Petersbourg a baissé.

On lit dans la *Gazette de Breslau* : Le dernier numéro de la *Nicpodlegosc* contient un décret du gouvernement national polonais qui ordonne la réalisation de l'emprunt national des 40 millions et institue une cour des comptes.

Tous les religieux du couvent des Franciscains, à Varsovie, ont été arrêtés.

Le gouverneur russe vient de décréter, pour le royaume de Pologne, un impôt additionnel destiné à indemniser le trésor de 27 millions qui lui ont été soustraits. Le déficit doit être comblé dans un délai de onze années.

Le *Lloyd*, de Vienne, donne les nouvelles d'un engagement qui a eu lieu dans les environs mêmes de Varsovie, à Mladow. Les insurgés, commandés par Zychlinski, ont tué aux Russes 22 cosaques; le combat a duré jusqu'à la tombée de la nuit.

On écrit de Vienne :

Le *Botschafter* dit que le gouvernement est décidé à ne pas proclamer l'état de siège en Gallicie, mais il augmentera les mesures de sévérité dans cette province. C'est dans ce but qu'ont été prises les dernières dispositions militaires.

Les avis de Constantinople sont du 6. On mande de Tiflis que les Russes font des préparatifs de guerre sur la mer Caspienne. — Havas.

Les lettres d'Athènes du 6, disent que le roi n'a pas voulu accepter le titre de *Roi par la grâce de Dieu* et qu'il s'appelle simplement : *Georges I^{er}, roi des Hellènes*.

Le président du nouveau cabinet, ministre de l'intérieur, M. Bulgaris, est aussi chargé provisoirement du portefeuille de la marine.

Le paquebot la *Plata*, venant des Indes-Occidentales, a apporté les nouvelles suivantes :

La ville de San-Salvador (Amérique Centrale) a été assiégée et bombardée par Carrera. Beaucoup de maisons ont été détruites, et beaucoup de femmes et d'enfants ont péri dans le bombardement. Des négociations avaient été ouvertes, le 11 octobre, entre Carrera et Barrios par l'intermédiaire du ministre des Etats-Unis. On espérait qu'un arrangement pacifique serait conclu. Néanmoins les étrangers quittaient San Salvador, le 12, dans la crainte que l'assaut ne recommençât le lendemain.

Les nouvelles de Saint-Domingue sont du 25 octobre. La ville de Porto-Plate avait été entièrement brûlée par les insurgés. Le fort est encore au pouvoir de 1,400 Espagnols sous les ordres de Rivera. Des renforts étaient attendus de la Havane et Porto-Rico. Les conditions sanitaires de l'armée espagnole étaient mauvaises. La position de Santana n'a pas changé. Il ne peut pas avancer avant d'avoir reçu des renforts et des munitions. L'insurrection gagne du terrain; on croit que les Espagnols seront obligés d'abandonner le pays. — Havas.

Le *Livre jaune* contenant les documents diplomatiques relatifs aux négociations du gouvernement de l'Empereur, au sujet des affaires de Pologne, de Grèce, des Etats-Unis, du Mexique, et de nos relations commerciales, a été distribué samedi. Les pièces concernant la Pologne sont au nombre de 36. La première a pour date le 4 mars 1863 et la dernière le 22 septembre de la même année. Celles relatives à la Grèce ne sont qu'au nombre de 9, et celles concernant les Etats-Unis atteignent le chiffre de 12. Ces dernières signalent des faits sur lesquels nous devons revenir.

En ce qui concerne le Mexique, le *Livre jaune* contient deux lettres écrites le 14 août et le 17 août 1863 par M. Drouyn de Lhuys à M. le général Bazaine. Dans ces lettres, M. le ministre des affaires étrangères trace le programme politique de la France à l'égard du Mexique et insiste sur cette pensée : « que, quels que fussent les droits que nous conférerait la guerre, nous ne cherchons là ni la conquête, ni établissement colonial, ni même aucun

avantage politique ou commercial à l'exclusion des autres puissances. » M. le ministre des affaires étrangères recommande également que le gouvernement provisoire du Mexique recueille « les suffrages de manière qu'il ne puisse planer aucun doute sur l'expression de la volonté du pays. » M. le ministre s'élève enfin contre toute mesure préventive ou répressive non conforme à nos idées de civilisation. « Les séquestres, les prohibitions, les mises hors la loi, dit la lettre du 17, de Son Excellence, ont été trop souvent, au Mexique, les armes des partis aux abois, dans leur lutte à outrance, pour qu'un gouvernement réparateur ne s'en interdise pas l'usage. »

Nous croyons devoir reproduire textuellement le passage de la lettre du 17 août, relatif à nos réclamations financières :

« J'ai parlé de nos réclamations. Elles sont, comme vous le savez, Général, de deux sortes : celles qui sont antérieures à la guerre, et celles qui ont la guerre pour origine. Quant aux premières, elles seront toutes déferées à l'examen d'une commission qui sera instituée auprès de mon département, et qui sera composée de manière à assurer à ses décisions une autorité indiscutable. Le chiffre total à présenter au Gouvernement mexicain se composera de la somme de toutes ces réclamations qui auront été reconnues par la Commission comme légitimement fondées.

« Quant à celles qui précèdent la guerre que nous venons de soutenir, mes collègues de la Guerre et de la Marine s'occupent de réunir les éléments qui leur permettront d'établir l'état des dépenses dont nous aurons à réclamer le remboursement. Nous serons vraisemblablement en mesure de vous transmettre, par le prochain paquebot, le résultat de ce travail, et vous aurez alors à présenter à l'acceptation du Gouvernement provisoire la demande de remboursement de la somme qui vous sera indiquée. » — Havas.

Nouvelles Diverses.

Voici une protestation très-curieuse. Le candidat Humain et Universel, M. Adolphe Bertron, demande l'annulation en masse de toutes les élections.

A MESSIEURS LES DÉPUTÉS.

Proclamés membres du Corps législatif d'après le résultat numérique du dépouillement du scrutin des élections de mai et juin 1863 et appelés à vérifier leurs pouvoirs.

« Messieurs,

« Les élections de mai et juin 1863 devraient être annulées par suite de l'imperfection de la loi, qui ne peut donner satisfaction aux exigences de tous les genres de candidatures qui veulent se produire.

« J'en ai la preuve dans l'impossibilité où je

me suis trouvé, moi-même, de déposer, dans les 89 départements, le serment exigé. — J'offre cette preuve avec les 89 dosiers que je suis prêt à vous communiquer.

« Si cette nullité n'était pas reconnue et déclarée par vous d'une manière générale, je proteste, dans tous les cas, contre toutes les élections des soixante-douze départements dans lesquels mon serment a été déposé, ma candidature n'ayant pu y être connue des électeurs par rapport au vice de la loi, et j'en demande l'annulation pour ce fait et d'autres causes.

« Agrérez, Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux,

« Adolphe BERTRON.

« Paris, le 9 novembre 1863. »

— La reprise de *Charles VI* n'a pas été un moindre événement politique, à Lyon, lundi soir, qu'elle ne le fut, il y a quelques jours à peine, à Bordeaux. La salle était comble, et lorsque l'air fameux contre l'Anglais a été chanté, le public d'une voix unanime a répété le refrain avec les chœurs. On a remarqué même que quelques spectateurs, entraînés par leur zèle patriotique, joignaient la pantomime à la parole.

Chronique Locale.

Dans la nuit de samedi à dimanche, la police de Saumur a opéré une capture fort importante, qui a amené la découverte d'un repaire de voleurs.

Cette capture est due au sang-froid et à l'énergie du jeune brigadier Charpignon, qui a reçu dernièrement une médaille pour un acte courageux.

De service pendant la nuit de samedi à dimanche, il rencontra à 11 heures du soir, rue St-Nicolas, deux individus d'allure suspecte. A une heure du matin, il se retrouva en leur présence; il les accosta, et leur demanda leurs papiers; après une réponse peu satisfaisante, il les somma de le suivre. Une lutte des plus vives s'engagea; nous n'entreprendrions pas d'en suivre toutes les péripéties. Commencée rue Daillé, ses principales phases ont eu lieu rue d'Orléans, rue St-Jean, rue Cendrière et place du Marché-Noir. Le jeune Charpignon a fait preuve d'un courage qui lui fait le plus grand honneur. Il avait affaire à deux êtres de la pire espèce; l'un d'eux n'était autre qu'une femme taillée en Hercule et déguisée en homme. Les cris à la garde! poussés par Charpignon, ont été entendus du poste, et il a vite reçu du secours. Il était accablé de fatigues. Pendant la lutte, cette femme faisait usage de ses dents, et elle lui a laissé aux mains et aux bras des traces de la puissance de sa mâchoire.

C'est ici que commence le côté comique de

— A propos, Marinel, j'aurais un mot à te dire en particulier, avec la permission de Solange, car il n'est pas défendu d'être poli.

— Ne vous gênez pas, maître Lochard.

Et la pauvre femme recommanda son âme à Dieu, car ce mot dit en particulier par Lochard à Marinel, c'était son arrêt de mort.

— Ainsi ça va, dit Lochard, après avoir parlé bas à son complice ?

— Ça va ! répondit Marinel...

Et les deux assassins s'approchèrent de Solange... En ce moment, la porte s'ouvrit et l'on vit apparaître le curé de la paroisse, accompagné du sacristain, ancien militaire, et qui à lui seul n'eût pas craint Marinel et Lochard, réunis.

Le prêtre revenait de porter le viatique à un malade, et, passant devant la maison de Marinel, était entré pour s'enquérir de l'état de sa femme.

— M. le curé ! s'écria intérieurement Solange. Ah ! c'est Dieu qui l'envoie.

— Bonsoir mes amis, dit le prêtre.

— Bonsoir, monsieur le curé, répondirent les deux scélérats, en s'inclinant jusqu'à terre.

— Ah ! madame Loysel... Bonsoir, mon enfant. Eh bien ! Jean, comment va-t-il ?

— Assez bien, monsieur le curé... Je vous remercie.

— Tant mieux... Dites-lui que je me suis informé de sa santé.

— Je n'y manquerai pas, monsieur le curé.

— Vous avez fait vacciner votre petit dernier, Marinel ?

— Oui, monsieur le curé.

— C'est prudent... Je vous approuve. Vous avez bien fait aussi d'appeler madame Loysel pour cette opération... délicate.

— Merci, monsieur le curé, reprit Solange, en refermant son bistouri.

Puis tout à coup, faisant un sublime effort, elle saisit le papier placé sur la cheminée, et dit :

— Je puis prendre ce papier pour envelopper mon bistouri, maître Marinel ?

— Oui, Solange, répondit Marinel en pâlisant.

— Ce papier peut être utile, interrompit Lochard.

— Lochard a raison, dit le curé; ce papier peut avoir son importance... Au reste, si vous désirez avoir recours à mes yeux...

— Merci, monsieur le curé; ce papier n'a aucune valeur, et j'allais m'en servir pour allumer ma pipe.

— Cela suffit.

— Votre servante, monsieur le curé.

— Dieu vous garde, ma fille.

— Bonsoir la compagnie.

— Bonsoir, madame Loysel, répondit seul le sacristain.

— Et votre femme, Marinel ?

— Elle est toujours dans le même état, monsieur le curé.

— Elle ne va pas plus mal ?

— Non, plutôt un peu mieux.

— Espérons que la santé lui viendra tout-à-fait.

— C'est bien à souhaiter... pour la maison.

— Et, avant tout, pour la malade.

— Ah ! sans doute.

— Il est trop tard pour la voir... (si elle était plus mal, je n'hésiterais pas à vous prier de me conduire auprès d'elle...) Mais dites-lui que je suis passé ce soir pour m'informer de son état.

— Je ne manquerai pas, monsieur le curé.

— Bonsoir, mes amis.

— Bonsoir, monsieur le curé.

— Tâchez de venir un peu plus souvent à la messe, que vous ne le faites.

— Le travail, monsieur le curé.

— On ne travaille pas le dimanche.

— C'est vrai, monsieur le curé... Nous tâcherons d'aller plus souvent vous voir.

— Allons ! c'est bien répondu. Je suis content de vous.

Et le curé et le sacristain sortirent.

Lorsque les assassins furent seuls :

— Malheureux ! dit Marinel, tu as failli nous perdre !

— Et toi, tu nous as perdus tout-à-fait.

— Solange sait ce que contient ce papier ou elle l'ignore...

— Après ?

— Si elle le sait, elle l'eût rendu au curé, qui l'eût gardé pour le remettre à la justice. Si elle ignore ce que contient ce papier (je veux dire si elle n'en a pas la clef) elle aura encore demain ce papier... Nous irons le lui réclamer, et il faudra bien qu'elle nous le rende. Qu'as-tu à dire ?

— J'ai à dire que, si le curé n'était pas entré, Solange, sautait le pas et que cela simplifiait la question...

— Je suis de ton avis... Et ce n'est pas ma faute si l'affaire a manqué.

— C'est peut-être la mienne !

cette scène. L'homme qui s'était échappé des mains de Charpignon se présenta dès dimanche matin sur les 5 heures au chef de poste auquel il réclama sa femme qui, disait-il, en proie à une vive surexcitation mentale s'était fait arrêter pendant la nuit. Le caporal lui fit attendre l'ouverture du bureau de police. Mais déjà Charpignon était prévenu, il se rendit au rendez-vous fixé par le chef de poste et se trouva en présence de son second antagoniste de la nuit.

M. le commissaire ne jugea pas à propos de rendre la femme à son mari; sans les réunir, il fit conduire les deux époux à la prison où ils auront de vieux comptes à régler. Une descente a été faite à leur domicile, dans une maison assez isolée près de Beaulieu; on a retrouvé là une quantité considérable d'objets volés à Saumur et aux environs depuis 18 mois.

Toutes les personnes qui ont déposé plainte depuis cette époque ont été réunies dans ce vaste entrepôt; chacun a reconnu son bien: les uns leurs draps, leurs rideaux, du linge, des robes de soies fort riches, des chapeaux de la plus belle forme, qui ont dû servir à la dame de ces lieux; d'autres des instruments aratoires de toutes sortes, etc., etc.

Nos voleurs étaient connus dans le canton pour se livrer à la culture du champignon, cette industrie leur donnait l'entrée de certaines maisons, et, en allant offrir leurs produits, ils dressaient leur plan pour dévaliser leurs clients dans des circonstances favorables.

Saumur va sortir de la monotonie des soirées dans laquelle elle est ensevelie depuis la disparition du théâtre; un habile artiste qui jouit déjà d'une brillante réputation dans notre ville, organise un concert pour les premiers jours de décembre. M. Van Gelder a réuni déjà les éléments pour donner à cette soirée tout l'attrait désirable. Il sera accompagné de M^{lle} Déternon, jeune cantatrice, douée d'un talent supérieur; M^{lle} Déternon, élève de M^{me} Gaveaux-Sabatier, a eu les plus brillants succès l'hiver dernier à Paris. Plusieurs amateurs de notre ville ont bien voulu assurer leur concours à l'organisateur de cette fête.

Nous empruntons au *Journal des Débats*, et à la *France musicale*, les lignes qu'ils consacrent à l'appréciation du talent de M. Van Gelder.

« Nous devons, dit l'écrivain des *Débats*, une mention très-honorable à un virtuose étranger, M. Van Gelder, violoncelliste du Roi des Pays-Bas, qui s'est fait entendre dernièrement dans les salons de Pleyel. Aucune réclame n'avait précédé à Paris M. Van Gelder. Le même soir nous a appris et son nom et son talent, c'est une raison de plus pour que nous regardions comme un devoir de le signaler à l'attention du public. Il a exécuté avec beaucoup de largeur et de sentiment un morceau

composé des motifs principaux des *Huguenots*, et dans lequel le choral de Luther, tient une place importante. Deux autres fantaisies ont fait ressortir tout ce qu'il y a dans son jeu de vigueur, de hardiesse et surtout d'agilité. Les trilles sur la quatrième corde sortent sous ses doigts d'acier avec autant de netteté que s'il attaquait la chanterelle, et il perle en sons harmoniques des cadences dont il a découvert le secret. Que M. Van Gelder s'applique à mieux mesurer au caractère de ce noble instrument les effets qu'il lui demande, et nous lui promettons une place éminente parmi les artistes en si petit nombre qui sont parvenus à en vaincre les difficultés. »

La *France musicale* dit de son côté: « M. Van Gelder, dont l'apparition au milieu de nos fêtes musicales est une bonne fortune pour le dilettantisme parisien, appartient à cette jeune école des Pays-Bas, d'où sont sortis les violoncellistes Servais et Batta et plusieurs autres grands talents. La suprématie que le Conservatoire français s'était acquise en Europe, avec son école célèbre d'artistes appartenant à la grande famille du violon, est sérieusement menacée par l'invasion de nos voisins du Nord.

» Pour revenir à M. Van Gelder, disons que l'habile violoncelliste occupe une des premières places parmi les artistes célèbres qui redorent, à cette heure, l'écusson musical des Pays-Bas. Le concert qu'il vient de donner a consacré la réputation qui l'avait précédé chez nous. Dissimulant en quelque sorte les difficultés, les tours de force du mécanisme, sous les fleurs de l'exécution la plus suave et la plus brillante, Van Gelder étonne autant qu'il ravit. Sa belle fantaisie sur les *Huguenots*, qui lui avait valu une éclatante réussite aux concerts de la *France musicale*, et, surtout, son *Echo des Montagnes*, ravissante fantaisie qu'on lui a redemandée avec acclamation, ont produit dans l'auditoire la sensation la plus vive et la plus universelle. »

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE SERVICE DES POSTES.

De la suscription des lettres.

Le public ne saurait apporter trop de soin à la rédaction de l'adresse des lettres qu'il confie à la poste, afin d'éviter les fausses directions. Les noms doivent être écrits très-lisiblement, et surtout le nom du bureau de poste ou de distribution qui dessert le lieu de destination. Lorsque le lieu de destination a une dénomination commune à plusieurs localités, soit en France, soit à l'étranger, on doit indiquer le nom du pays étranger ou du département français, par exemple: *Valence (Espagne)*, *Valence (Drôme)*, *Grenade (Espagne)*, *Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne)*. Lorsque dans le même département deux bureaux portent le même nom, il est essentiel

de les désigner par les indications complémentaires ajoutées à leur nom principal pour les distinguer les uns des autres. Il est fort important aussi, pour les grandes villes, d'indiquer la rue et le numéro de la demeure du destinataire.

Le timbre d'affranchissement doit être placé sur l'angle droit supérieur de la lettre.

NOTA. — Il est expressément défendu, sous peine d'une amende de 50 à 500 francs, d'insérer des valeurs dans les lettres.

TARIF ET CONDITIONS DE TRANSPORT DES VALEURS ET DE L'ARGENT.

1° Lettres chargées.

Il est permis d'insérer des billets de banque et autres valeurs papiers dans les lettres, à la condition de présenter ces lettres à la formalité du chargement. Les lettres à faire charger doivent toujours être présentées au bureau de poste et affranchies. L'Administration en donne reçu aux déposants et ne les livre que sur reçu aux destinataires. Elles sont placées sous enveloppes et scellées de cachets en cire fine de même couleur et portant une empreinte spéciale à l'expéditeur, en nombre suffisant pour retenir tous les plis de l'enveloppe et préserver le contenu de toute spoliation. En cas de perte d'une lettre chargée, l'Administration est passible d'une indemnité de 50 francs.

Les lettres chargées acquittent, indépendamment de la taxe selon leur poids et leur destination, un droit fixe de 20 centimes.

2° Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre chargée, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe et énoncée en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées, est passible, en outre du port de la lettre et du droit fixe de chargement, d'un droit de 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

3° Valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension. Elles payent 1 p. 0/0 de la valeur estimée. L'estimation ne peut être inférieure à 50 francs ni supérieure à 1,000 francs. Indépendamment du droit de 1 p. 0/0, les envoyeurs sont tenus d'acquitter un droit de timbre de 50 centimes pour une reconnaissance qui leur est donnée de la valeur cotée.

Les valeurs cotées sont renfermées, en pré-

sence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, l'Administration tient compte du montant de l'estimation.

4° Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 1 p. 0/0, du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'État, et pour les transportés à Cayenne. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats supportent, outre le droit de 1 p. 0/0, un droit de timbre de 50 centimes.

NOTA. — L'expéditeur d'une lettre chargée contenant ou non des valeurs déclarées ou celui d'un chargement de valeurs cotées peut demander, au moment où il dépose l'un ou l'autre de ces objets, qu'il lui soit donné avis de sa remise au destinataire. A cet effet, il paye d'avance pour l'affranchissement de l'avis un droit de poste de 10 centimes.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Cracovie, 16 novembre, 11 h. matin.

On mande de Varsovie, que les soldats russes, commandés par leurs officiers, arrêtent dans les rues, pendant le jour, les dames qui portent le moindre signe de deuil; ils pénètrent aussi dans les omnibus qui passent pour s'emparer des femmes dont le costume n'est point conforme au règlement publié par le général Lowchine. — Havas.

Copenhague, 15 novembre (soir). — Le roi de Danemark est mort aujourd'hui, au château de Glücksbourg, à 3 heures et demie de l'après-midi.

Copenhague, 16 novembre, midi. — Le président du Conseil, M. Hall, a lu du balcon du palais de Christianburg, l'acte qui proclame le prince Christian roi, sous le nom de Christian IX. — Havas.

M. Milon, libraire à Saumur, vient d'éditionner une brochure appelée à rendre un véritable service. C'est un tarif du prix du pain de différentes qualités comparativement aux prix des blés, soit à l'hectolitre de 75 kil., soit aux 100 kil. de blés. Cet important travail, fruit de

— Tu y mets de l'humeur, tu as tort. L'humeur n'a jamais remédié à rien.

— Buons!

— C'est ça... Et demain, à huit heures, chez Jean Loysel.

VIII. — L'ARRESTATION.

A peine Solange eût-elle quitté le repaire du brigand, que son cœur, contracté par quinze ans de mépris, se dilata avec véhémence et nagea dans une joie indicible. Elle respira à pleins poumons; il lui semblait vivre dans un air nouveau; son corps, si longtemps courbé sous le poids de l'ignominie, se dressa avec fierté, et ses yeux, qui ne vivaient plus qu'avec la terre, retrouvèrent le chemin du ciel...

La nuit était venue, et la pauvre femme s'en félicitait, car elle lui permettait de se dérober aux assassins, dans le cas où ils se fussent élançés à sa poursuite; ce qui eût pu arriver.

Elle prit à travers champs et courut comme une pauvre fille, sautant les fossés, franchissant les haies, se mettant à l'eau pour passer la rivière, plutôt que de gagner le pont, situé à deux cents pas de là. Elle arriva ainsi chez le maire, haletante, brisée, n'en pouvant plus; mais l'œil en feu, le front serein,

la parole vibrante d'une émotion toute céleste.

— M. le maire, dit-elle en entrant, je désirerais parler à M. le maire, à lui seul... Monsieur Eustache, je vous en prie, demandez-lui s'il peut me recevoir...

— Il le peut, s'il le veut, répondit Eustache, vu qu'il est à lire son journal dans la salle... Voici la porte, entrez.

— Vous pensez que je puis entrer?

— Puisque je vous le dis? Ne faudrait-il pas annoncer madame Jean Loysel? murmura le domestique.

La pauvre Solange entra en tremblant.

— Bien pardon, monsieur Lambert, si je vous dérange...

— Vous ne me dérangez nullement.

— Ah! tant mieux, mon Dieu!

— Vous paraissez émue?

— Oh! oui, et j'ai sujet de l'être...

— Asseyez-vous.

— Ce n'est pas de refus, monsieur le maire, car j'ai couru... et je me sens à bout de forces.

— Eustache!

— Monsieur Lambert?

— Apportez-moi de l'eau de fleur d'oranger.

— De la fleur d'orange? Oui, monsieur Lambert.

— Eh bien?

— Voilà... voilà, monsieur Lambert, reprit Eustache.

Et il remit une bouteille à son maître.

Le digne magistrat prépara un verre d'eau pour la femme de Jean Loysel et le lui présenta en disant:

— Buvez! ceci vous remettra.

— J'accepte avec reconnaissance, monsieur le maire, dit Solange, et elle raconta alors l'entretien dont la Providence l'avait rendue témoin, en revenant du bois, puis le moyen employé par Marinel pour l'attirer chez lui, afin de s'assurer si elle les avait entendus.

— Mais il pouvait vous tuer, pauvre femme!

— Je le savais, monsieur le maire.

— Et cela ne vous a pas arrêtée?

— Non, car les assassins, je vous l'ai dit, avaient parlé d'un papier accusateur, et j'espérais pouvoir m'emparer de ce papier; le voici.

— Ciel! le nombre de pièces de monnaie volées chez M. Durosay et l'écriture de Marinel.

— Il y quinze ans que mon mari a été traduit devant la cour d'assises, monsieur le maire...

— Il a été acquitté.

— Oui, par la justice; mais l'opinion?

— C'est vrai... l'opinion ne l'a pas absous.

— Vous avez entre les mains des preuves contre Marinel et Lochar...

— Ils seront arrêtés demain.

Le maire prit une plume et se mit à écrire; puis ayant appelé Eustache:

— Au brigadier de gendarmerie, lui dit-il, en lui remettant une lettre. Il y a réponse.

— Bien, monsieur Lambert.

— Je veillerai jusqu'à votre retour.

— Bien, monsieur le maire... C'est-à-dire je serai un peu longtemps à revenir.

— Je sais le temps qu'il vous faut pour faire le trajet.

— Si vous ne le saviez pas, qui est-ce qui le saurait?

— Et vous savez... la gendarmerie a l'habitude de mettre sur ses lettres l'heure où elles sont remises aux courriers...

— Ah! diable! pensa Eustache, il n'y a pas moyen de vider un pot de cidre en route...

(La fin au prochain numéro.)

